

L'équation délicate du plan Eau dans les territoires

Le secteur agricole est exempté des objectifs de sobriété, à la différence des particuliers et des industriels

Pour les acteurs du plan Eau promu par Emmanuel Macron, la nouvelle a fait l'effet d'une douche froide. Solennellement lancé le 30 mars par le chef de l'État, l'appel à la sobriété et à la mobilisation générale afin d'économiser 10 % de la ressource hydrique dans le pays d'ici à 2030 reposait notamment sur une amélioration des moyens financiers des agences de l'eau.

Mais, au sortir d'un rendez-vous avec la Première ministre, Elisabeth Borne, mardi 5 décembre, Arnaud Rousseau, le président du syndicat agricole majoritaire, la FNSEA, a annoncé, tout sourire, que l'augmentation de la redevance sur les pollutions diffuses perçue sur la vente des pesticides et celle sur les prélèvements d'eau pour les cultures irriguées étaient abandonnées. Ces mesures étaient censées représenter respectivement 37 millions et 10 millions d'euros et renforcer les leviers d'action des agences de l'eau.

Deux jours plus tard, cinq des six présidents de comités de bassin — ces organes de concertation entre usagers, où sont débattues les politiques de l'eau dans les territoires ainsi que le président du Comité national de l'eau ont demandé à être reçus par M. Macron. Dans le courrier qu'ils lui adressent, ils s'émeuvent de ces arbitrages « qui remettent en cause toute l'architecture financière du plan Eau et, au-delà, les accords de solidarité entre usages qui sont la base même du fonctionnement des bassins ».

« Remise en cause »

Le coup de canif dans ce qui est présenté comme le premier volet de l'exercice de planification écologique porté par le gouvernement a aussi fait réagir une dizaine d'organisations, dont France Nature environnement et le Fonds mondial pour la nature. Au-delà de l'aspect financier, les contributions supplémentaires des exploitants auraient pu rendre « plus dissuasives l'utilisation des produits phytosanitaires et l'irrigation », ce qui encouragerait des pratiques plus vertueuses pour la ressource, ont-elles écrit à Mme Borne.

La déconvenue est d'autant plus grande que les six comités de bassin venaient d'adopter leurs propres stratégies pour répondre à l'objectif national des 10 % d'économies d'eau. En octobre, c'était au tour de Seine-Normandie, d'Adour-Garonne — dont le président, André Rousset, assure que « la prise en compte tardive du changement climatique a été actée ce jour-là » — et d'Artois-Picardie.

Après Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée, le dernier à voter était Loire-Bretagne, le 13 décembre. Dans ce territoire qui s'étend des sources de la Loire jusqu'au Finistère, les enjeux du secteur agricole sont majeurs. C'est à une large majorité (94 voix pour, 13 voix contre, 5 abstentions) que ses membres ont approuvé une motion exprimant leur « vive émotion face à la remise en cause par l'État du travail et de l'engagement des instances de bassin et des orientations qu'il a prises pour répondre aux défis du plan Eau ».

Thierry Burlot, qui préside cette instance, fait le compte. Outre les 47 millions d'euros provenant de l'augmentation des redevances agricoles, il voit s'éloigner la contribution exceptionnelle de 100 millions d'euros consentie par EDF et annoncée par le ministre de la transition écologique. « Christophe Béchu nous en avait parlé après l'été. Depuis, nous avons appris que la part pour Loire-Bretagne est de... un million d'euros. »

Alors que les recettes promises fondent à vue d'œil, les dépenses des agences de l'eau s'alourdissent. À la demande de l'État, celles-ci vont ainsi devoir prendre complètement à leur charge le financement des mesures agro-environnementales et climatiques. « En Bretagne, où il y a un dynamisme très fort des agriculteurs, cela va considérablement augmenter nos subventions, souligne-t-il.

L'agriculture est pourtant déjà très bien servie dans le plan national... » Alors qu'est décrétée la révolution culturelle vers la sobriété pour tous, ce secteur échappe à l'objectif des -10 %. Cela provoque des crispations. Lors du vote de sa trajectoire économe, le comité de bassin Rhin-Meuse a refusé d'approuver le fonds hydraulique agricole, fixé à 30 millions d'euros par an dans le plan Eau. Ses membres ont considéré que cette exigence du gouvernement conduirait à « déposséder les instances de l'agence de l'eau de leur pouvoir de décision, avec le risque de créer un détournement permanent des recettes issues de la facture d'eau sans lisibilité pour les usages et sans garantie de projets ayant un impact positif sur les ressources en eau ». L'affaire a été renvoyée à plus tard. Les efforts de réduction des prélèvements s'élèvent à 168 millions avec 11 % en moins pour le fonctionnement des canaux, le même pourcentage de baisse pour l'eau potable, ainsi que pour l'industrie, sans compter le parc nucléaire, qui devra évoluer à plus long terme, au-delà de 2030. Pas de réduction en revanche pour l'agriculture, l'objectif qui lui a été fixé étant de ne pas consommer davantage.

« Conflits d'usage »

« Depuis un an, nous observons que ça bouge du côté des collectivités locales et des industriels aussi, témoigne Marc Hoeltzel, directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Nous avons par exemple signé un partenariat avec Constellium, qui produit de l'aluminium et s'engage à consommer 25 % de moins d'ici à 2025. Quant à l'agriculture, qui est partout irriguée chez nous, l'idée est d'en optimiser les prélèvements. Certaines zones sont déjà en tension, on y observe des conflits d'usage »

Dans le bassin Rhône-Méditerranée — qui vise à réduire de 16 % la consommation des particuliers et de 15 % celle des industriels —, il n'est pas non plus prévu de baisse globale pour l'agriculture. « Les exploitants ont déjà réalisé beaucoup d'économies, surtout dans le sud du bassin, observe Hélène Michaux, directrice du département du programme et des interventions à l'agence. Et, avec l'évapotranspiration des plantes qui va augmenter, ils vont avoir besoin d'eau. » Nicolas Chante py, directeur général par intérim de l'agence de l'eau, tempère : « Nous nous réveillons un peu s'alourdissent tard, frappés par la sécheresse, mais il va y avoir des limites à l'irrigation, même en goutte-à-goutte, compte tenu du coût de l'énergie. Apporter de l'eau aux vignes sur les coteaux, par exemple, ne peut pas constituer une solution unique. D'autres sont à étudier : la sélection variétale, l'ombrage, la taille.. »

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée a adopté, dans l'historique Palais des papes, à Avignon, son nouveau plan d'adaptation au changement climatique. Celui-ci vise entre autres à économiser 360 millions de mètres cubes, hors centrales nucléaires, d'ici à 2030. Depuis 1960, la température moyenne annuelle a augmenté de 1,8 °C dans la région, et l'assèchement des sols est de 18 % à 37 %, selon les endroits. Dans le même temps, les précipitations neigeuses ont diminué de 10 %, et les débits du Rhône de 15 %.

En guise d'avertissement à l'égard des territoires, l'agence de l'eau a fourni des cartes de vulnérabilité sur les risques naturels (dont les inondations), la perte de biodiversité, la disponibilité en eau. Pour cette donnée-là, l'alerte est maximale sur le pourtour méditerranéen, mais aussi jusque dans le Doubs, au nord du bassin. Autre donnée inquiétante : la mauvaise qualité de la ressource, en particulier autour de la Saône.

Les comités de bassin se retrouvent confrontés aux mêmes problématiques : les alternances de sécheresses et de crues, et la détérioration de la qualité des masses d'eau. Les six agences de l'eau s'appêtent donc à actionner des leviers identiques qui vont bien au-delà des subventions aux collectivités locales pour réparer les fuites dans les canalisations et interconnecter les réseaux.

Elles veulent travailler collectivement au partage de l'eau en généralisant les projets de territoire et en luttant contre le gaspillage, mais aussi agir afin de rétablir un grand cycle de l'eau plus naturel, capable de ralentir la course des précipitations. Rhône-Méditerranée, par exemple,

affiche de grandes ambitions : restaurer ou préserver 500 kilomètres (km) de cours d'eau, 20 000 hectares de zones humides, 17 000 km de berges de ripisylve, soit l'équivalent de dix fois les berges du Rhône, 100 hectares d'herbiers de posidonie ; planter 3 000 km de haies ; et désimperméabiliser 1 000 hectares afin de laisser les eaux pluviales s'infiltrer dans les sols.